

Accord de Pêche : l'UPAMES dénonce un manque d'information

2014-05-16 18:03:01 GMT

Dakar, 16 mai (APS) - L'Union patronale des mareyeurs exportateurs du Sénégal (UPAMES) dénonce le "manque d'information et de transparence" qui entoure la signature de l'accord de pêche entre le Sénégal et l'Union européenne (UE) et demande au gouvernement de tenir en considération "la survie économique des industries".

"Nous dénonçons (...) ce manque de transparence et d'information dont le ministère en charge de la Pêche a fait montre tout au long de ce processus alors que nous nous étions engagés avec lui sur un partenariat et un dialogue permanent public-privé afin de garantir les conditions d'une pêche durable par une gestion participative et transparente du secteur (...)", soulignent les responsables de l'UPAME, dans un communiqué reçu à l'APS. Ils demandent au gouvernement de tenir "en considération (leurs) préoccupations légitimes pour assurer la survie économique (des) industries, par conséquent, la préservation des emplois dans ce secteur, ce qui a été le cas dans toutes les négociations antérieures entre le Sénégal et l'Union européenne". "Cet accord ne garantit nullement l'approvisionnement de ces industries. Cet accord donne plutôt aux navires européens la possibilité de transborder leur captures et de le réexporter en Europe sans aucune garantie sur d'obligation de débarquement pour approvisionner les industries locales", estiment-ils. L'organisation patronale des mareyeurs considère que "l'urgence de l'heure dans le secteur thonier est de développer un armement national capable de pêcher cette ressource et d'approvisionner correctement les industries locales, afin qu'elles génèrent plus de valeur ajoutée contribuant ainsi plus significativement à l'amélioration de notre Produit intérieur brut". Par conséquent, l'UPAMES invite le ministre en charge de la Pêche à "renouer immédiatement le dialogue avec tous les professionnels du secteur sans exclusif dans l'intérêt de notre pays et afin de mieux prendre en charge les préoccupations des professionnels". Au sujet de cet accord, le ministre sénégalais de la Pêche et des Affaires maritimes, Haïdar El Ali, soutient n'avoir fait que régulariser "une situation anormale", en signant un nouvel accord qui permet aux l'UE de pêcher 14.000 tonnes de thon par an dans les eaux sénégalaises". L'UE, depuis 2006, pêche gratuitement dans nos eaux, et ils (les thoniers européens) ont sauté cet accord. Je n'ai fait que régulariser une situation anormale", a-t-il expliqué. Pour la Délégation de l'UE à Dakar, l'accord de pêche en question "se veut un partenariat stratégique dont le double objectif est, d'une part, de réglementer les conditions de pêche des navires européens dans les eaux sous juridiction sénégalaise en limitant l'accès à certaines espèces pour lesquelles existe un surplus disponible et non exploité".

Source : A.P.S.